

18/05/2010 04:15:00

Une majorité (54%) juge nécessaire un recul de l'âge de la retraite à 65 ans (sondage)

PARIS, 18 mai 2010 (AFP) - Une majorité de 54% des Français estime qu'il faudra à moyen terme reculer l'âge légal de départ en retraite de 60 à 65 ans, selon un sondage CSA/CECOP pour le **Cercle** des épargnants paru dans La Tribune de mardi.

D'après cette enquête, 54% des Français pensent qu'il faudra "d'ici une dizaine d'années" reculer l'âge légal de la retraite de 60 à 65 ans, 43% y étant hostiles et 3% ne se prononçant pas.

Concernant le financement, les deux tiers (66%) estiment "que le risque de faillite du système est réel dans les années à venir", alors que 28% trouvent qu'on "exagère les difficultés" (6% ne se prononcent pas).

Sur le plan des mesures à prendre, le recul de l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans sauf pour les métiers pénibles est jugé nécessaire par 64% des personnes interrogées (contre 34%). 57% se résignent à l'allongement de 41 ans à 43 ans et demi de la durée des cotisations (contre 41%).

Une augmentation des cotisations patronales et salariales n'est jugée nécessaire que par une petite majorité (50% contre 43%). En revanche, la baisse des pensions est rejetée majoritairement (54% contre 40%).

Plus de six Français sur dix (62%) se prononcent pour l'aligement de la retraite des fonctionnaires sur celle des salariés du privé, 28% étant pour le statu quo.

Sondage CSA/CECOP réalisé par téléphone les 14 et 15 avril auprès d'un échantillon national représentatif de 1.006 personnes âgées de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas.

dar/jcc